

Faire sa place sur le marché du travail avec un **trouble d'apprentissage**

Devrais-je dire à mon employeur que j'ai un trouble d'apprentissage?

Certaines difficultés en lecture, en écriture, en épellation, en expression orale et en organisation sont souvent très évidentes et ton employeur ou ton gestionnaire pourrait avoir déjà remarqué celles auxquelles tu es confronté.

Divulguer ta situation demeure un choix personnel. Rappelons que toute personne a droit à la confidentialité de son état de santé. Il n'y a donc pas d'obligation légale à dévoiler son trouble d'apprentissage sauf s'il y a un effet sur :

- Le rendement au travail ou la capacité à répondre aux exigences
- La capacité à travailler en sécurité et à assurer la sécurité de ses collègues

Donc, si tu as à demander des accommodements pour pallier ta situation afin de t'assurer un rendement à ton plein potentiel, tu devrais en aviser seulement ton employeur.

Toutefois, si tu désires sensibiliser ton entourage à ta situation, nous t'encourageons à le faire si tu es dans un climat de confiance et d'ouverture.



Le savais-tu?

Walt Disney, Bill Gates, Albert Einstein, Alexander Graham Bell, Will Smith, Emma Watson, Marie Mai, Mathieu Cyr, Philippe Laprise et Pierre-Luc Funk **ont des troubles d'apprentissage et ont réussi de belles et grandes carrières!**

Candidats

Comment aborder le sujet avec ton employeur?

Tout d'abord, fournis à ton employeur quelques renseignements écrits sur ton trouble d'apprentissage pour expliquer ses causes, afin que tes difficultés ne soient pas mal interprétées. Psst, rends-toi sur www.ccitb.ca/objectif-carriere pour des fiches d'informations!

Énumère tes forces : persévérant, travaillant, créatif, curieux, etc. et établis une méthode de travail avec ton équipe. Le tout pour améliorer ta productivité au travail et éviter les incompréhensions entre collègues et employeurs.

Comment en parler à ton équipe de travail?

Tout d'abord, il faut expliquer ce qu'est le trouble d'apprentissage en question. Plusieurs personnes ne savent pas en quoi consiste réellement la dyslexie, dysorthographe, dysphasie, dyspraxie, dyscalculie, TDA (H) car plusieurs symptômes sont invisibles.

Il est donc aussi important que le gestionnaire ou le chef d'équipe sensibilise son équipe lorsqu'une personne présentant un trouble d'apprentissage s'apprête à être intégrée au sein de l'entreprise.

Comment t'adapter

en fonction du poste et de ton environnement?

Discute avec ton employeur des outils à intégrer afin de te permettre de bien accomplir tes tâches et d'atteindre tes objectifs. De ton côté, pour éviter les distractions de l'environnement au bureau, porte des écouteurs et mets ton cellulaire en mode avion pour empêcher les notifications, les appels et les messages.

Adopter de bonnes habitudes de vie aide aussi à la concentration au bureau; manger adéquatement, bouger et dormir à des heures régulières et même inclure la méditation. Enfin, n'hésite pas à demander de l'aide.



Pour plus d'informations, communiquez avec

Isabel Du Paul au **450 435-8228 x232** ou au **idupaul@ccitb.ca**.

Visitez le ccitb.ca/objectif-carriere/ pour en savoir plus sur le programme.